

DEPARTEMENT de la VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 28 avril 2025

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 Mars 2025.

L'an deux-mil vingt-cinq, le 28 avril,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants :13

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann

Monsieur GAUDIN Julien a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Décisions du Maire

2 – Délibérations

- Nom et numérotation village des Petites Suries
- SyDEV : convention éclairage Les Brosses 2
- Travaux de voirie : choix des entreprises
- Demande de subvention : Fond de Soutien au commerce rural
- Attribution subvention nouvelle association

3 – Dossiers et travaux en cours

- Pôle commerce : Village d'Avenir
- Lotissement Les Brosses : programmation Tranche 3
- Mise en service Foyer des Jeunes
- Effacement de réseaux Rue des Moulins

4 – Comptes rendus des Commissions

- Commissions CCPA
- Commissions communales :

5 – Questions diverses

1 – DECISION DU MAIRE

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :

- 25/03/2025 : Signature devis Menuiserie Arnaudeau, menuiserie extérieure vestiaires du foot, pour un montant de 1 946,56 € HT
- 27/03/2025 : Renonciation au Droit de Prémption, parcelle AB 30, 10 Rue des Fiacres, pour une superficie de 884 m²
- 27/03/2025 : Renonciation au Droit de Prémption, parcelle AE 118, 5 Impasse de la Forge, pour une superficie de 324 m²
- 27/03/2025 : Signature devis Actis Location, pour 2 jours de location de mini-pelle et pince de tri, pour un montant de 623,92 € HT
- 27/03/2025 : Signature devis Equip Jardin Atlantic, pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, pour un montant de 2 975,00 € HT
- 28/03/2025 : Signature devis Garage Baranger, pour la réparation du Renault Master (galet enrouleur et tendeur), pour un montant de 256,11 € HT
- 03/04/2025 : Signature devis SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques des bâtiments pour un montant de 1 150,00 € HT
- 03/04/2025 : Signature devis LJKL Techniques Piscines, pour la réparation des skimmers de la piscine du camping, pour un montant de 560,83 € HT
- 10/04/2025 : Signature devis ADEQUAT, pour la fourniture de bancs, poubelle, mange debout, portes vélos (Commission cadre de vie), pour un montant de 2 173,00 € HT
- 10/04/2025 : Signature devis Au cœur de l'arbre, fourniture de copeaux de bois, pour un montant de 448,00 € HT
- 17/04/2025 : Signature devis Guilbaud TP, pour la création d'un accès pompier au Maindreau, pour un montant de 630,00 € HT
- 17/04/2025 : Signature devis Groupe Tecnagri, pour la fourniture et la pose d'une borne incendie au Maindreau, pour un montant de 4 621,48 € HT
- 17/04/2025 : Signature devis d'Olivier PERRIN, pour l'éclairage extérieur de la garderie, l'alimentation du portail et l'installation d'une prise extérieure à la mairie, pour un montant de 1 100,60 € HT
- 17/04/2025 : Signature devis de Ludovic GUINAUDEAU, pour le raccordement eau aux Ouches, pour un montant de 245,15 € HT

2 – DELIBERATIONS

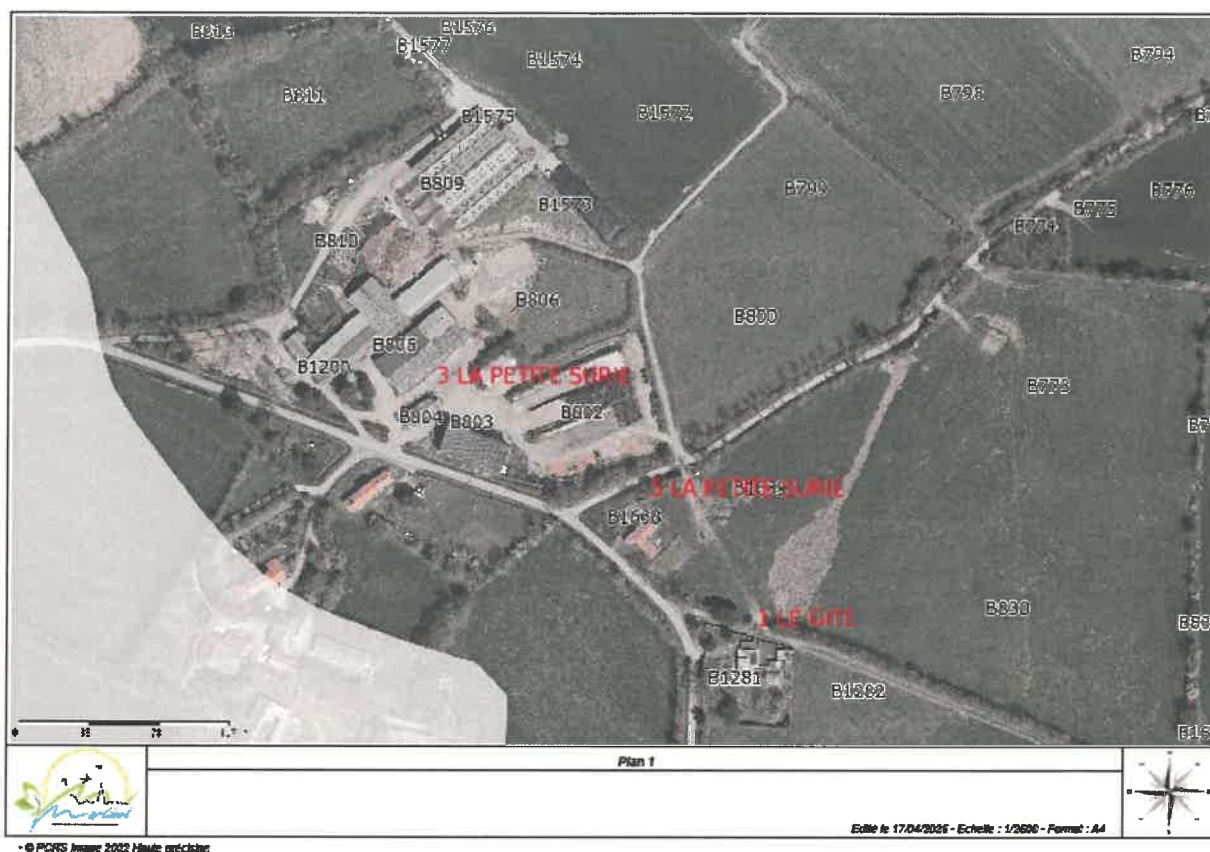
DELIB n° 2025.04.01 – NUMEROTATION VILLAGE « LA PETITE SURIE » et « Le GITE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les villages de la commune ont été numérotés en 2013 avec l'aval de la poste. Cependant, le village de La Petite Surie et le lieu-dit « Le Gîte » n'avait pas été inclus dans cette opération. Il convient aujourd'hui de réparer cet oubli, afin notamment de faciliter les démarches des habitants.

Monsieur le Maire propose donc de numéroté les constructions de La Petite Surie et du lieu-dit « Le Gîte » tel qu'indiqué sur le plan joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- ***De numéroté le village de La Petite Surie et du lieu-dit « Le Gîte » conformément au plan joint***
- ***D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.***



DELIB n° 2025.04.02 – SyDEV - TRAVAUX NEUF D'ECLAIRAGE LOTISSEMENT LES BROSSES 2 – (Convention n°2025.ECL.0282)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de finition des voiries du lotissement Les Broses 2 seront réalisés à l'automne 2025 et qu'il convient dans le même temps de poser les candélabres.

Il présente la convention établie par le SyDEV. Le coût total des travaux s'élève à 19 350 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour la prise en charge de cette participation d'un montant total de 19 350 €*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention avec le SyDEV.*

DELIB n° 2025.04.03 – TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale (curage de fossés, reprise de pluviales, réparation enrobé...).

Il présente au Conseil Municipal, les différents devis reçus en mairie, suite au travail de la commission voirie pour établir une liste des travaux à prévoir pour l'année 2025.

La commission voirie propose de retenir les entreprises suivantes :

- RGTP : aménagement piéton du chemin de la Vilnière, enrobé parking salle de sports, pour un montant total de 33 924.40 € HT
- VALOT TP : traversée Eaux Pluviales Route de la Borderie, pour un montant total de 2 750.00 € HT
- COLAS : aménagement accès foyer vers citystade, enrobé Impasse des Fragonettes, pour un montant total de 11 880.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de confier les travaux de voirie de l'année 2025 aux entreprises comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de travaux de 48 554.40 € HT**
- **Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis correspondants**
- **Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 2152 du budget 2025**

DELIB n° 2025.04.04 - DEMANDE DE SUBVENTION – FOND DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention pour son projet de pôle commerce dans le cadre du « Fond de Soutien au commerce rural », fond dont la gestion est confiée à l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Dans le cadre de ce dispositif, la commune peut solliciter plusieurs aides :

- Volet immobilier : prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50%, dans une limite de 50 000 €
- Volet acquisition de matériel : prise en charge à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000 € (bonus de 5000 € pour les projets exemplaires en matière de développement durable)

Les opérations subventionnables doivent avant tout permettre la création d'un commerce multi-service dans les centres-bourgs qui en sont dépourvus ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population, ce qui correspond au projet de la commune.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Martinet souhaite avant tout redynamiser son centre bourg en se dotant d'équipements publics destinés à la population et permettant la pérennisation des commerces et services déjà présents sur son territoire et d'en favoriser l'installation de nouveaux. Il a donc été décidé de la construction d'un pôle commerces dans un premier temps et la construction de logements dans un second temps. Ces aménagements se feront sur le site de l'ancien presbytère, dont l'acquisition s'est fait dans le cadre d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF).

La commune est également accompagnée par Vendée Expansion pour la réalisation de ce projet.

Le Projet consiste donc en :

- La redynamisation de l'activité commerciale
- Favoriser l'émergence de nouveaux services (ex : Restauration rapide)
- Sécuriser l'espace urbain piéton dans le périmètre de l'église et du cœur de bourg
- Création d'un espace habitat à caractère de mixité sociale et intergénérationnelle

La cellule commerciale ainsi créée sera destinée à un **Commerce de proximité pour répondre à tous les usages de première nécessité (dépôt de pain, service postale, relais colis)**

Un appel à candidature visant à diversifier l'activité commerciale en incluant une offre de restauration permettra de retenir le projet le plus en adéquation avec l'intérêt général afin de permettre aux habitants de bénéficier de services de qualité et répondant aux besoins du plus grand nombre.

La commune ne dispose actuellement d'aucun commerce offrant un service de restauration à la population et aux travailleurs de passages. Grace à ce nouvel emplacement, ce commerce pourra également bénéficier de places de parking, déjà existantes, et permettant un accès sécurisé aux usagers.

Cette construction, à échelle modeste (110 m²), permettra la redynamisation du centre bourg et le développement de nouveau service. Ce commerce de proximité est un atout important pour la population dans la mesure où il fait également dépôt de pain, relais postal et relais colis, la commune n'ayant pas de boulangerie, ni de bureau de poste. Il s'agit d'une première étape pour offrir des services de qualité à la population dans un environnement sécurisé et dynamique. Un bourg rural sans ce lieu de vie dernier point d'ancrage de la population est essentiel et indispensable au maintien de la vitalité de notre commune. Point de rencontre d'échange il contribue à la dynamique de la vie associative locale.

Cette opération constitue un projet conséquent pour le budget de la commune, le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux bâtiments	331 378,08 €	Subvention Préfecture DETR	220 000,00 €	27,90 %
Aménagements extérieurs	165 850,00 €	Subvention Fond de Soutien au Commerce en milieu Rural (FSCR) -Volet Immobilier	50 000,00 €	6,34 %
MO Architecte (bâtiment)	55 662,00 €	Subvention Fond de Soutien au Commerce en milieu Rural (FSCR) -Volet Matériel	20 000,00 €	2,54 %
MO Aménagement extérieurs	23 725,00 €	Subvention Département	183 085,00 €	6,98 %
Contrôle Technique	7 255,00 €	Minoration foncière EPF	55 055,00 €	6,98 %
Mission SPS	3 178,50 €	Sous-total	528 140,00 €	66,98 %
Etude de sol	3 410,00 €	Emprunt /Autofinancement	200 000,00 €	
AMO SPL	38 220,00 €		60 410,50 €	
Acquisition – Démolition EPF	159 250,00 €			
divers et imprévus	621,92 €			
		Sous-total reste à charge de la collectivité	260 410,50 €	33,02 %
Total dépenses	788 550,50 €	Total Recettes	788 550,50 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- *D'approuver le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,*
- *De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du Fond de Soutien au Commerce Rural, pour le volet immobilier dans un premier temps*
- *De donner pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir et notamment la convention avec l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et le Département.*

DELIB n° 2025.04.05 - VOTE D'UNE SUBVENTION A UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Suite à la création d'une nouvelle association, « Les Mart'in eyes », association de joueurs de fléchettes, la commune a reçu une demande de subvention.

Après avoir examiné cette demande, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions :

- *D'attribuer la subvention suivante pour la création de cette nouvelle association :*

o Les Mart'in eyes	<u>200 €</u>
TOTAL	200 €

- *La somme de 200 € sera inscrite au Budget Primitif 2025 à l'article 65748*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Pôle commerce : Village d'Avenir** : suite à la recommandation de Mr le sous-Prefet, la commune a été retenue pour le programme Village d'Avenir, qui permettra le financement des études nécessaires. Le chargé de projet du Département doit contacter la mairie pour la mise en place.
- **Lotissement Les Broses : programmation Tranche 3** : les travaux de viabilisation se feront début 2026, le DCE doit être préparé par le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau durant l'été pour un appel d'offre à l'automne et une notification aux entreprises retenues en novembre-décembre 2025.
La commercialisation se fera ensuite en deux fois, avec fin 2026 : 14 lots + 3 logements sociaux, puis dans un second temps les 12 lots restants.

- **Mise en service Foyer des Jeunes** : L'électricité fonctionne, reste les mises en service à faire (VMC, chauffe eau...) et la finalisation des extérieurs. La Cerbat doit fournir un retro planning des interventions pour la levée des réserves et un estimatif des travaux restants à effectuer.
- **Effacement de réseaux Rue des Moulins** : suite à l'estimation déjà demandée au SyDEV, un rendez-vous va être fixé pour planifier la réalisation de ces travaux courant 2025.
- **Remorque toilettes** : Julien Gaudin présente le projet de l'ANDEMA et des Bigachamo qui consiste à fabriquer une remorque toilettes qui pourrait être installée sur le site des Ouches lors des manifestations de la commune. Cette installation nécessite l'acquisition d'une cuve, dont le coût s'élève à 572.32 € HT. Les deux associations demandent que la commune prenne en charge cette acquisition, le reste du projet, estimé à 2 000 € serait à leur charge.
Le Conseil Municipal donne son accord.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

CCPA :

- **Santé et action sociale** : un nouveau médecin arrive aux Achard début juillet, ainsi qu'un orthophoniste. Les personnes sans médecin traitant peuvent remplir un formulaire en mairie, à déposer ensuite en pharmacie.
- **Commission exceptionnelle développement économique** : il a été constaté que seul 50% de la surface des zones économiques est utilisée pour la construction, le reste est surtout constitué de parking ou d'espaces verts. Des dispositifs vont être mis en place afin d'utiliser au mieux le foncier.
- **Bureau et conseil communautaire** : vote des subventions et des budgets.
- **Réseau des bibliothèques** : la nouvelle responsable du réseau a fait un état des lieux général sur l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du territoire, il en ressort plusieurs remarques sur le fonctionnement (couverture des livres, choix des livres...).

Commune :

- **Bâtiments** :
 - **BARBU** : manque de ventilation. Les travaux pour maintenir le bâtiment fonctionnel vont être fait (ex : toiture à nettoyer), mais pas de gros travaux en prévision de la construction du nouveau local.
 - **Local Asso** : les travaux pour l'étanchéité du mur sont finalisés. A prévoir : toilettes, en fonction du besoin avec ou sans branchement d'un compteur d'eau.
 - **Salle polyvalente** : - tissu de l'isolation phonique sur panneau anti bruit à remettre en place (Landry Peinture possède l'outil nécessaire), couverture à refixer
 - Humidité dans la salle au niveau du mur derrière le bar
 - Accès PMR sur le côté de la salle : bordure extérieure qui s'affaisse, les services techniques vont remblayer avec de la terre
 - Eclairage escalier la nuit : une demande va être faite au Sydev pour voir la possibilité de brancher un équipement sur le candélabre le plus proche
 - **Salle de sport** : vestiaire programmation des chauffages et de l'éclairage ? La solution de l'isolation extérieure semble difficile à envisager. Le service technique, après une visite des combles, a constaté que la VMC ne fonctionnait plus, elle va être changée. Nettoyage canalisation eaux usées. Les murs des vestiaires vont être peints et le sol carrelé sur toute la surface.

- **Salon de coiffure** : Pas d'isolation extérieure sur pierre. Crépis sur la façade extérieure côté rue et derrière façade pierres apparentes. Isolation des combles de la partie basse et changement des tuiles. Diagnostic à réaliser pour un professionnel sur les radiateurs.
- **Vieux foyer** : avenir, reconversion, accessibilité ?
- **Local chasse** : poursuivre l'étude

5 – QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions : 26 mai, 23 juin, 21 juillet, 1^{er} septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 22h45.

Le Maire
Michel PAILLUSSON



Le secrétaire de séance
Julien GAUDIN



